

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 29 (1903)  
**Heft:** 11

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Renseignements divers.**

*Côté Nord.* — La galerie d'avancement a traversé le schiste micacé calcarifère et granatifère, le gneiss schisteux calcarifère. — Le progrès moyen de la perforation mécanique a été de 5<sup>m</sup>,90 par jour de travail. La perforation mécanique a été suspendue pendant 37 h. 40 min. à cause du boisage. Le 21 mai, le mineur Zanini, Rocca, de Gazzano (Reggio Calabria), a été atteint par un bloc dans le tunnel aux chantiers d'abatage, km. 8,579. Il a eu l'épine dorsale brisée.

Les eaux provenant du tunnel ont comporté 43 l.-s.

*Côté Sud.* — La galerie d'avancement a traversé le micaschiste avec des galets de gneiss. — Le progrès moyen de la perforation mécanique a été de 5 m. par jour de travail. La perforation mécanique a été suspendue pendant 39 h. 45 min. à cause d'un manque de pression dans la conduite de la Diveria et de la vérification de l'axe du tunnel.

Les eaux provenant du tunnel ont comporté 793 l.-s.

**Université de Lausanne.****ÉCOLE D'INGÉNIEURS**

A la suite des épreuves qui ont eu lieu du 15 mars au 20 mai 1903, 26 élèves de l'Ecole d'ingénieurs, dont les noms suivent, ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

**Ingénieur-contracteur :** MM. Abel Biaudet, de Rolle. — Louis Capt, du Chenit. — Gustave Chappuis, de Rivaz. — Alexis Chessex, des Planches. — Walther Cornaz, de Moudon. — Maurice De Miéville, d'Orbe. — Pierre Dimitroff, Bulgare. — Aimé Ganty, de Lutry. — Ernest Gaudin, de Lausanne. — Henri Klunge, d'Aubonne. — Marcel Lavanchy, de Lutry. — Richard Marinitzsch, turc. — Henri Mayr, d'Arbon (Thurgovie). — Demitri Michalitzianos, Grec. — Maurice Press, Autrichien. — Paul Reutter, de Neuchâtel. — Maurice Vissocoff, Bulgare.

**Ingénieur-mécanicien :** MM. Robert Combe, d'Orbe. — Ernest Lamort, Luxembourgeois. — Frédéric Riede, de Belmont.

**Ingénieur-électricien :** MM. Gabriel Buttiaz, d'Epesses. — Edin Callander, Ecossais. — Paul Chesséx, des Planches. — Henri Perrin, de Noiraigue (Neuchâtel).

**Ingénieur-chimiste :** MM. Arthur Fath, de Môtiers (Neuchâtel). — Henri Tobler, Italien.

Les travaux de diplôme seront exposés publiquement, à partir du 10 juin, dans la salle des séances du Grand Conseil, à la Cité.

**N É C R O L O G I E****H. Paur-Usteri.**

Mardi, 2 juin, est mort à l'âge de 64 ans l'ingénieur H. Paur-Usteri, secrétaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Zurich, ancien rédacteur du journal *die Eisenbahn* qui, transformé, devint en 1883 la *Schweizerische Bauzeitung*. Il y a peu de temps encore que nous avions le plaisir de le voir à notre bureau où, de passage à Lausanne, il venait nous rendre visite, et rien ne faisait prévoir qu'il serait si rapidement enlevé à l'affection des siens et de tous les membres de l'association dont il était l'âme; tout récemment enfin, nous correspondions avec lui, au sujet d'offres de places: il annonçait à nos lecteurs qu'il se mettait à leur disposition pour les renseignements qu'on voudrait bien lui demander, et tous ceux qui ont eu affaire avec lui, à quelle occasion que ce fût,

savent la bienveillance et le dévouement avec lesquels il cherchait à satisfaire les nombreuses demandes qu'on lui adressait.

H. Paur est né à Zurich le 16 juin 1839. Il fit ses études dans les écoles zurichoises d'abord, puis à l'Académie de Lausanne et, de 1857 à 1860, à l'Ecole polytechnique fédérale. Après avoir travaillé jusqu'en 1862 au bureau de l'ingénieur de la ville de Zurich, il alla suivre comme auditeur les cours de l'Ecole des Ponts et Chaussées, à Paris, puis entra, en qualité de conducteur des travaux, au service de la compagnie de chemin de fer Paris-Grandville. Il compléta ses études par des voyages en France, en Angleterre et en Allemagne, et, rentré à Zurich, s'occupa de la construction de routes, de ponts et de chemins de fer.

C'est de cette époque que date l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Zurich, dont Paur fut un des fondateurs. Nommé membre du comité provisoire dans la séance constitutive du 4 mars 1869, il fut appelé par l'assemblée générale du 10 juin de la même année à faire partie du comité supérieur en qualité de secrétaire, et il l'est resté jusqu'à aujourd'hui. On peut se rendre compte de son activité en parcourant l'annuaire de cette association, soigneusement mis à jour par lui chaque année et où est consignée la série des occupations auxquelles chaque membre s'est livré dès son entrée; notons en passant que ce dernier annuaire, qui nous a été remis à l'occasion de la XXVII<sup>e</sup> assemblée générale, à Lausanne, compte 2738 noms, accompagnés chacun de sa notice.

La mort de H. Paur sera un grand deuil dans tous les pays où des anciens élèves de l'Ecole polytechnique ont emporté avec eux le souvenir reconnaissant de celui dont, jeunes ingénieurs, ils mettaient parfois à contribution la bienveillance paternelle, quand, les études finies, il s'agissait de trouver de l'occupation et de se créer une position.

L'assemblée générale de 1892, à Genève, afin de témoigner d'une façon publique la reconnaissance de tous ses membres pour les services dévoués de son secrétaire général, le nomma membre d'honneur de l'association; sept ans plus tard, elle se renouait à nouveau pour fêter à la fois le 60<sup>me</sup> anniversaire de naissance de celui-ci et le 30<sup>me</sup> de son activité au milieu d'elle.

De 1872 à 1874 Paur fut chef du bureau de la Société suisse des chemins de fer secondaires, et de 1874 à 1878 rédacteur du journal *die Eisenbahn*. En 1883, le contrôle et la réception du matériel du chemin de fer Pirée-Athènes-Péloponèse lui sont confiés; plus tard, le gouvernement hellénique le nomme son représentant pour la réception des ponts et du matériel de ses chemins de fer.

Rappelons encore en terminant que Paur était membre correspondant de la Société des ingénieurs civils de France, et que le peu de temps que lui laissaient ses multiples occupations, il l'a consacré avec le même désintéressement à des fonctions publiques, soit comme conseiller communal, soit comme membre du comité central de l'Exposition nationale de 1883, à Zurich, soit enfin aux nombreuses œuvres de bienfaisance pour lesquelles il s'est dépensé librelement.

**CORRESPONDANCE**

Monsieur le rédacteur du *Bulletin technique de la Suisse romande*.

Monsieur,

Rectifiant le 10 mai l'article « Usine électrique à vapeur de Neuchâtel », paru dans le numéro du 25 avril de votre journal, M. S. de Mollins affirme que la Commune de Neuchâtel, pro-

priétaire de cette usine, n'a subi aucun mécompte du chef des bétons armés, elle n'a, dit-il, pas eu de frais supplémentaires à supporter du fait des « remaniements convenus ».

C'est là jouer sur les mots, et comme j'ai, en qualité d'architecte de l'usine en cause, fourni à M. Roger Chavannes, auteur de l'article visé, les données relatives aux travaux de construction, le devoir m'incombe de remettre les choses au point.

Après que les plafonds en béton armé de l'Usine eurent été entièrement achevés, chapes comprises, puis décoffrés, une partie dût en être complètement démolie, coffrée à nouveau puis reconstruite, une autre partie dût être après coup consolidée au moyen de fortes armatures en acier. Pendant ces opérations le montage des chaudières se trouvait en voie d'exécution.

Je pense que l'on peut être fondé à appeler cela « des mécomptes » ; leurs causes en sont consignées dans un rapport circonstancié dû à M. Edouard Elskes, ingénieur. Ce rapport n'a pas encore été rendu public, je m'abstiendrai d'en parler pour le moment.

En ce qui concerne les frais très considérables des travaux de démolition et réfection, ou « remaniements » comme les appelle par euphémisme M. S. de Mollins, celui-ci les a en effet pris entièrement à sa charge, je pense qu'il a été bien avisé en le faisant.

Je ne crois pas que cette rectification puisse être de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération du bureau des brevets Hennebique, à Lausanne, dont parle M. S. de Mollins, tous deux sont suffisamment connus et appréciés.

Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments de parfaite estime.

Alfred RYCHNER, architecte.

Neuchâtel, 18 mai 1903.

Le Comité supérieur de rédaction ne voulant pas prolonger une discussion qui pourrait prendre un caractère trop personnel, nous ne publierons plus, à ce sujet, que des documents officiels.

(Réd.).

#### **Concours pour la composition des cartons de verrières pour l'Eglise de St-François, à Lausanne.**

Le concours pour la composition des cartons de verrières destinées à orner les fenêtres de l'église de St-François, ouvert à la fin de novembre 1902 entre les artistes suisses ou domiciliés en Suisse et qui s'est fermé le 31 mai dernier, a eu les résultats suivants :

Le nombre des projets présentés est de 12.

Le jury, dans sa séance du 4 juin, a décerné cinq prix :

1<sup>er</sup> prix, Fr. 800. Projet « Se jouer avec l'aide de Dieu », M. Alexandre Cingria, La Belotte, Genève.

2<sup>e</sup> prix, Fr. 500. Projet « Satyat Nasti Paro Dhermah », M. W. Mégerle, à Schirmensée (Zurich).

3<sup>e</sup> prix, Fr. 300. Projet « Theos », M. Fortuné Bovard, à Genève.

4<sup>e</sup> prix ex-æquo, Fr. 200. Projet « Pyrrhon », M. Louis Hirsch, à Genève. — Projet « Pro Patria », M. G. Vallotton, à Lausanne.

Les projets présentés au concours seront exposés publiquement.

Le jury était composé de MM. Aug. Gaillard, directeur des Domaines, président; Paul Rochat, conseiller communal; Max

de Diesbach, à Fribourg; Léo Châtelain, architecte, à Neuchâtel; Maurice Wirz, architecte, à Vevey; Gustave de Beaumont, peintre, à Genève; Wilhelm Balmer, peintre, de Bâle, à Florence.

#### **Concours pour l'élaboration d'un projet de bâtiment d'écoles primaires et secondaires, à Fribourg.**

Le Conseil communal de la ville de Fribourg met au concours l'élaboration d'un projet de bâtiment pour les écoles primaires des filles du quartier des Places, pour les cours professionnels et pour les écoles secondaires des filles de la ville.

Les projets devront être adressés à la Direction de l'Édilité de la ville de Fribourg jusqu'au 30 septembre, à 5 heures du soir.

A l'occasion de ce concours, un groupe d'architectes nous prie d'insérer les réflexions suivantes, qui ont du reste un caractère tout à fait général. Comme cette question intéresse autant les communes que MM. les architectes, nous la publions ici avec l'idée qu'elle pourra amener une discussion objective et de nature à concilier les intérêts des deux parties.

Nous remarquons en premier lieu dans ce programme que, contrairement au règlement adopté par la Société suisse des Ingénieurs et Architectes pour les programmes de concours, les membres du jury ne sont pas nommés. L'article 7 du programme se borne à annoncer que les projets seront soumis à un jury composé de trois membres et nommé par le Conseil communal.

Une somme de 1200 francs est mise à la disposition du jury pour récompenser les deux meilleurs projets.

En présence d'aussi modestes récompenses pour l'étude d'un projet s'élevant à 230 000 fr., ne serait-il pas naturel de supposer que le premier prix sera chargé de l'exécution ?

Nous ne croyons pas toutefois que les architectes puissent se faire la moindre illusion à ce sujet, s'ils se souviennent qu'à la suite d'un concours analogue qui eut lieu il y a quelques années, le Conseil communal de Fribourg a confié l'exécution à un architecte non primé au concours.

Une simple comparaison entre les concours d'architecture qui eurent lieu ces dernières années en France, en Allemagne et en Suisse, permet d'établir les moyennes suivantes des primes accordées pour des concours sur programmes analogues. En France, la valeur moyenne des primes ascende à 2 %, en Allemagne à 1.4 % et en Suisse à 0.75 % du crédit alloué à la construction.

Le concours de Fribourg arrive donc, avec 1200 fr. de primes pour une construction de 230 000 fr., à tenir jusqu'à ce jour le record de la modicité.

Ce précédent nous permet d'admettre qu'il n'est pas impossible, vu l'ignorance dans laquelle se trouvent certaines municipalités du travail exigé d'un architecte dans un concours ou, peut-être, vu le peu de cas qu'elles font de la profession d'architecte, que, dans un avenir prochain, le montant des primes ne subisse encore une sensible diminution.

Ce sera alors le moment, si les architectes ne veulent pas accepter la déchéance de leur dignité professionnelle, de réagir contre l'usage qui est fait en Suisse des concours d'architecture.

*Un groupe d'architectes.*